

## Motion de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Séance du conseil d'arrondissement du 7 septembre 2021

### 65.01 Motion visant l'abolition du permis de neige obligatoire

Attendu que l'obligation d'obtenir un permis annuel pour pouvoir déposer la neige du domaine privé sur la voie publique a été instaurée par règlement dans l'arrondissement en septembre 2019;

Attendu que, pour se doter de ce permis, les citoyennes et citoyens doivent déboursier des frais de 50 \$ pour les bâtiments de quatre logements et moins et pour les autres, 8,50 \$ le mètre carré de surface déneigée;

Attendu que très peu de citoyennes et citoyens se sont dotés de ce permis et alors que nombreux sont celles et ceux qui continuent de déposer la neige du domaine privé sur le domaine public, et ce, sans frais;

Attendu qu'il y a eu une baisse du nombre total de permis de neige résidentiels octroyés entre 2019-2020 et 2020-2021 et que près de 700 personnes ayant soumis une demande de permis en 2019-2020 ne l'ont pas soumise à nouveau en 2020-2021;

Attendu que, malgré l'embauche de trois inspecteurs supplémentaires à cet effet, le nombre d'inspecteurs sur le territoire est toujours largement insuffisant pour veiller à l'application efficace et équitable pour tous dudit règlement;

Attendu que, dans sa forme actuelle, le permis est en fait une *taxe neige* régressive puisque le prix est le même, peu importe la dimension de l'entrée ou la valeur de la maison y étant attachée;

Attendu que, malgré les modifications régulières à cette section du Règlement sur le déneigement et l'enlèvement de la neige (RCA10 09010), le permis demeure mal adapté à la réalité terrain, notamment pour les citoyennes et les citoyens qui ont des stationnements en ruelles;

Attendu que la mise en place d'un permis obligatoire n'a pas répondu à l'objectif visé lors de la modification du Règlement, soit de mieux contrôler le dépôt de la neige du domaine privé sur le domaine public;

Attendu que l'arrondissement a reçu de nombreuses plaintes citoyennes face à ce permis depuis son instauration;

Il est proposé par Hadrien Parizeau, conseiller de la Ville du district Saint-Sulpice;

Et appuyé par Effie Giannou, conseillère de la ville du district de Bordeaux-Cartierville;

Que l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville modifie le Règlement sur le déneigement et l'enlèvement de la neige (RCA10 09010) en vue d'abolir l'obligation d'obtenir un permis de neige, et ce, lors du prochain conseil d'arrondissement.